

*Subsides*

maintenant—et j'y viendrai dans un instant—la présidence donnera alors la parole à un autre député du même parti jusqu'à ce que les vingt minutes soient épuisées.

Cela risque de causer des problèmes délicats. Nous pourrions en arriver au point où certains députés décident qu'il reste une ou deux minutes, ce qui nous ferait faire le tour assez rapidement. Mais si telle est la proposition du député et qu'elle paraît acceptable aux autres, c'est très bien.

Avant de la soumettre à la Chambre, cependant, mentionnons la question soulevée par le ministre de l'Agriculture. Il faut le consentement unanime pour agir de la façon que propose le député de Winnipeg-Nord-Centre. Je n'ai pas eu la réponse du ministre de l'Agriculture. Il s'est avéré, lors des séances précédentes, que certains députés posent des questions au ministre ou, selon ses propres dires, qu'ils formulent des accusations à son égard et qu'il n'ait pas suffisamment de temps pour répondre. Comme je l'ai dit lundi, c'est ce que prévoit notre Règlement. Je ne puis rien faire à ce sujet, à moins qu'un député ne veuille proposer un nouveau système.

Ce n'est certes pas mon intention d'aller contre la volonté de la Chambre. Il est juste de signaler que si le ministre n'approuve pas la proposition du député de Winnipeg-Nord-Centre, il lui suffit d'émettre une voix dissidente et la question en restera là.

**M. Knowles:** Monsieur le président, puis-je proposer d'essayer ce système jusqu'à 9 heures ce soir et, si d'ici là, le ministre n'a pas réussi à participer au débat, nous considérons la question.

**M. Crosbie:** Pour reprendre le même rappel au Règlement, monsieur le président, j'ai une nouvelle formule de procédure à proposer. Au lieu que les députés libéraux épuisent leur temps de parole à ce congratuler eux-mêmes et à manifester leur appui ridicule au gouvernement, ils pourraient donner au ministre le temps de faire exactement la même chose. Il se sentirait mieux et tout se déroulerait sans anicroche. Malheureusement, un député sur trois est membre du parti libéral. C'est un problème qui sera résolu aux prochaines élections.

**M. Collette:** Monsieur le président, comme d'habitude, le député de Saint-Jean-Ouest a interrompu le débat par une remarque hors de propos. Les députés à la Chambre sont tous égaux et les députés libéraux ont autant le droit que les députés de l'opposition de questionner le ministre de l'Agriculture. J'estime que les députés de ce côté-ci de la Chambre se sont comportés de façon exemplaire dans le présent débat. Le compte rendu montrera que les membres de notre parti n'ont pas fait de discours de vingt minutes.

● (1650)

Ils interrogent et ils sondent le ministre, tout comme les députés d'en face.

Si je reprends la parole c'est pour dire que nous faisons preuve de beaucoup de souplesse de notre côté, comme en toutes choses. Si un parti désire qu'un plus grand nombre de députés posent des questions, nous ne nous y opposerions pas d'emblée. Peut-être pourrions-nous prendre les choses en délibéré et consulter le député de Winnipeg-Nord-Centre ainsi que le député d'Elgin pour mettre un système au point au lieu de faire perdre au comité un temps précieux. Peut-être pourrions-nous revenir dans quelques minutes avec une formule raisonnable qui ne gêne aucun parti dans l'exercice de son droit de

discussion. La formule actuelle a été conçue de façon à permettre aux députés d'utiliser le temps accordé à leur parti.

**M. Knowles:** Monsieur le président, y aurait-il consentement à ce que le député de Prince-Albert et le député de Hamilton Mountain utilisent les 20 prochaines minutes, et nous pourrions entre-temps examiner ce qu'il y a lieu de faire pendant le reste de la séance?

**Le vice-président adjoint:** J'ai l'impression que les choses se déroulent depuis un assez bon moment de la façon proposée par le député de Winnipeg-Nord-Centre. Le député réduit le temps initialement proposé à la Chambre. Je crois savoir que les députés sont disposés à procéder à une expérience sans limitation de durée.

Je tiens à rappeler aux députés la possibilité que, lorsqu'il reste une, deux ou trois minutes à courir dans un créneau donné, beaucoup de députés demandent la parole. Cela risque évidemment de créer des mécontentements. Cependant, le député nous a proposé d'essayer cette méthode. Si j'ai bien compris, tous les députés qui ont demandé la parole se sont dits d'accords pour que nous procédions à l'essai sans limitation de durée. Cela, comme le secrétaire parlementaire l'a souligné, sous réserve de réexamen, pour que chacun puisse être assuré que cela marchera bien.

**M. Collette:** Monsieur le président, nous ne nous sommes mis d'accord sur aucune formule en particulier. J'ai demandé qu'on nous donne quelques minutes pour étudier la question en dehors de la Chambre et revenir ensuite, lorsque nous nous serons entendus sur la façon de procéder.

**Le vice-président adjoint:** N'est-ce pas justement ce que je viens de dire? Nous allons procéder de cette manière et le député pourra s'adresser à la présidence au moment opportun s'il y a lieu de trancher la question. En attendant, la présidence accordera la parole à d'autres députés.

La parole est au député de Prince-Albert. Non, je m'excuse. Comme la discussion était centrée sur son parti, j'ai oublié que c'était le tour maintenant du député d'Algoma.

**M. Foster:** Monsieur le président, les députés voudront peut-être profiter de ce répit pour mettre au point l'arrangement dont on vient de parler.

J'estime que l'économie agricole en général et la production alimentaire en particulier sont deux questions très importantes. D'ici les vingt prochaines années, des pénuries critiques surgiront dans bien des domaines. Trois ressources se feront particulièrement rares: les minéraux, l'énergie et les produits alimentaires. La capacité de production alimentaire d'un pays deviendra un atout extrêmement important. Depuis dix ans bien des agriculteurs ont vu grandir leur incertitude. Ils ont vu leur importance tour à tour croître puis diminuer, mais dans ma circonscription d'Algoma-Manitoulin nos agriculteurs ont vécu des périodes de graves incertitudes. Par exemple la sécheresse qui a sévi il y a deux ans et la chute des prix du bœuf de 1975 à 1978. Il y a eu aussi la montée rapide des prix des intrants agricoles, par exemple ceux des producteurs laitiers aux prises avec la hausse du prix des terres, des engrais, du combustible, des machines et de la main-d'œuvre. Ces différents facteurs ajoutent à l'incertitude au sujet de l'avenir.

Il faut que le gouvernement du Canada et les gouvernements provinciaux en cause contribuent à aplanir ces difficultés que rencontrent les producteurs agricoles. A deux reprises, le